

SAINT-  
FELIX-DE-  
LODEZEXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRERépublique Française  
Commune de  
ST- FELIX-DE-LODEZ  
Département de  
l'Hérault  
Arrondissement de  
Lodève

N°003/2022

Arrêté du Maire portant place de stationnement  
réservée aux personnes handicapéesACTES**Le Maire de SAINT-FELIX-DE-LODEZ,**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article  
L 2213-2,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L 241-3-2,

Vu le code de la route et notamment son article R 417-11,

Considérant qu'il y a lieu de réserver une place pour le stationnement des personnes  
handicapées, au parking de la Placette,

Vu l'intérêt général,

**ARRETE****ARTICLE 1 :** Une place de stationnement réservée aux personnes titulaires  
de la carte de stationnement pour personnes handicapées est instituée, parking  
de la Placette.**ARTICLE 2 :** La commune est chargée de la matérialisation verticale et  
horizontale de cette place réservée.**ARTICLE 3 :** Le stationnement sans autorisation d'un véhicule sur cet  
emplacement est considéré comme gênant et constitue une infraction passible  
de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.**ARTICLE 4 :** M. Le Maire, M. le responsable des services techniques,  
M. le Capitaine de la Brigade de gendarmerie de Clermont-l'Hérault, sont  
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-FELIX-DE-LODEZ, le 29/03/2022

Le Maire,  
Joseph RODRIGUEZ